Code d'Ethique

Mars 2023



Introduction-Sommaire

Ce code d'éthique est l'expression des valeurs et principes portés par la Direction de l'entreprise et s'applique à tous les dirigeants, salariés, collaborateurs occasionnels et prestataires pour toutes les relations avec leurs clients, fournisseurs et partenaires.

Il s'appuie sur les principes éthiques et les valeurs morales de l'entreprise et de ses filiales (« La Société »).

Nous énonçons dans ce code l'application de notre éthique professionnelle, définie en préambule, dans les pratiques suivantes :

- Lutte contre la corruption
- Ligne d'alerte éthique
- Loyauté dans les affaires et prévention des conflits d'intérêts
- Relations avec les clients, fournisseurs et partenaires commerciaux
- Communication avec les tiers
- Respect des personnes et de leurs conditions de travail et non harcèlement
- Confidentialité et protection des données personnelles
- Protection de l'environnement, des droits humains et responsabilité sociale

Préambule

Nous attachons une grande importance à l'éthique, au respect des personnes et de l'environnement, à la lutte contre les atteintes à la probité, et nous engageons à agir en toute circonstance selon les valeurs et principes définis dans ce code.

Notre Direction s'attache à développer une culture commune en sensibilisant ses collaborateurs à travers des formations sur la mise en œuvre pratique de ce code.

Notre Société s'engage à mener ses affaires de façon responsable, saine et éthique, en respectant les normes les plus strictes d'intégrité, de transparence et de conduite loyale et professionnelle pour garantir la confiance de ses partenaires et maintenir sa réputation.

Chacun s'engage à la plus grande loyauté et au respect envers la Société, ses dirigeants, ses collègues.

Ce code ne peut prévoir toutes les situations concrètes.

Aussi, en cas de doute sur des actions à mener ou sur des décisions à prendre en vertu des principes et valeurs éthiques énoncés ici, Louisa LEROUX, Responsable Ressources Humaines Groupe sera la Responsable conformité et donc l'interlocutrice privilégiée pour définir la conduite à tenir (l.leroux@blivegroup.com).



Notre code d'Ethique

Notre code d'Ethique promeut une culture où la transparence, l'honnêteté et l'équité sont la norme.

Il définit nos responsabilités personnelles et partagées pour créer et entretenir un environnement éthique et conforme au Code d'Ethique au sein du Groupe B LIVE.

Il définit les comportements que nous attendons de tous afin qu'ensemble, nous respections les normes déontologiques les plus exigeantes.

Lutte contre la corruption

Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière de lutte contre la corruption et trafic d'influence et des recommandations de l'AFA de décembre 2020.

Nous ne menons pas d'actions de *sponsoring* ou de mécénat dans lesquelles il pourrait y avoir un risque de corruption.

Nous nous interdisons les cadeaux reçus/offerts ou les invitations qui pourraient altérer notre jugement ou être perçus comme ayant une influence potentielle sur une affaire ou un projet d'affaire.

Ligne d'alerte éthique

Nous avons mis en place un dispositif d'alerte professionnel qui permet à tout collaborateur de signaler, sans contrepartie financière et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union Européenne, de la loi ou du règlement.

Ce dispositif permet le recueil des signalements de comportements ou de situations contraires au code d'éthique ou susceptibles de constituer des atteintes à la probité.

Toute personne pourra choisir entre un signalement interne et un signalement externe à l'autorité compétente (dont AFA, DGCCRF, Autorité de la Concurrence, AMF, ACPR, CNIL...), ou au Défenseur des droits, à la justice ou à un organe européen.

Le principe est de garantir l'anonymat mais il est vous est possible de donner votre nom et coordonnées. Notre Société s'engage à faire un retour dans les 3 mois au lanceur d'alerte en garantissant l'anonymat une fois le signalement émis pour signifier les mesures conservatoires prises et définir un calendrier de traitement de l'alerte.

Le référent chargé de recueillir et de traiter les alertes sera la Responsable Conformité.

Nous nous engageons à garantir la confidentialité du signalement et à protéger le lanceur d'alerte contre toutes représailles disciplinaires, juridiques ou financières (et également contre toute mesure d'intimidation, d'atteinte à sa réputation notamment sur les réseaux sociaux, de discrimination, ...).

5

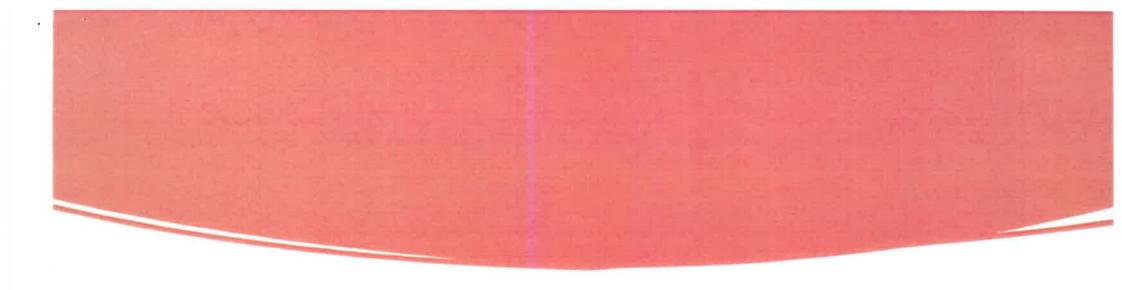
Loyauté dans les affaires et prévention des conflits d'intérêts

Nous nous engageons à conduire nos affaires dans le respect des pratiques loyales et concurrentielles et à nous conformer aux lois et règlements qui gouvernent l'exercice de nos métiers en France et à l'international.

Nous nous engageons vis-à-vis des tiers (clients, fournisseurs, partenaires) à respecter nos valeurs d'intégrité et de loyauté.

Nous cherchons à éviter et à détecter toute situation de conflits d'intérêts, d'ordre professionnel ou lié à des relations personnelles, entre les intérêts d'un collaborateur ou un dirigeant et les intérêts de la Société.

Ainsi tout dirigeant ou tout collaborateur se trouvant dans une situation de nature à pouvoir altérer son jugement, sa loyauté ou son objectivité doit se retirer du processus de décision et se rapprocher de la Responsable Conformité pour décider des mesures à adopter.



Nous demandons à tout dirigeant ou collaborateur de respecter le principe de transparence et de signaler en particulier les situations suivantes :

- Projet d'opération ou relation commerciale susceptible d'impliquer un proche ou une relation personnelle.
- Relation personnelle ou de parenté avec un concurrent de notre Société
- Détention d'un intérêt financier ou d'affaires chez un partenaire de notre Société.
- Tout cumul d'activités professionnelles doit être signalé au Responsable Conformité et faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en cas de doute sur un potentiel conflit d'intérêts.

Nous demandons à chacun de ne pas utiliser les informations obtenues dans le cadre d'une relation d'affaires pour un tiers ou pour soi-même.

Relations avec les clients, fournisseurs et partenaires sociaux

Nous mettons en place des politiques de connaissance de nos clients, fournisseurs et de nos partenaires commerciaux avant d'entrer en relation d'affaires et pendant la durée de nos relations afin d'évaluer leur intégrité et prévenir les risques d'atteinte à la probité.

Les informations que nous leur apportons sont claires, loyales et non trompeuses.

Communication avec les tiers

Toute relation avec la presse doit respecter notre code d'éthique.

Toute intervention sur les réseaux sociaux doit être conforme aux principes et valeurs de ce code et les opinions personnelles ne doivent pas être communiquées sous l'égide de la Société.

Respect des personnes et de leurs conditions de travail et non harcèlement

Nous croyons en la diversité et nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination ou de harcèlement. Toutes les décisions prises en matière d'emploi reposent sur des principes d'équité et d'égalité des chances, sans considération de l'âge, du sexe, de l'apparence, des croyances religieuses ou des opinions politiques. Chacun est considéré et évalué selon ses compétences professionnelles et ses qualifications.

Nous accordons également la plus grande attention au respect de nos collaborateurs. Nous nous engageons à assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles.

Confidentialité et protection des données personnelles

Chaque collaborateur s'engage à une stricte discrétion et à respecter la confidentialité des informations concernant notre Société, sa stratégie, ses résultats, ses clients, ses partenaires.

Notre Société s'engage à respecter et à protéger les informations confidentielles obtenues dans le cadre de ses activités, de ses clients, fournisseurs, dirigeants et collaborateurs et partenaires.

Notre Société s'engage à respecter la vie privée de ses collaborateurs et de l'ensemble de ses partenaires conformément à la politique RGPD et dans le respect de l'article 9 du Code Civil.

Protection de l'environnement, droits humains et responsabilité sociale

Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques durables et socialement responsables et de respecter les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies*, relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la corruption dans notre stratégie, notre culture et nos activités quotidiennes.

Nous nous engageons à mettre en œuvre les recommandations du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

Notre Société prend en compte les enjeux de la Conduite Responsable de Entreprises définis par l'OCDE et vise à prévenir les risques d'impacts négatifs liés à ses activités, produits, services et relations d'affaires. Si nous ne pouvions éviter les risques d'impacts négatifs, nous nous engageons à les atténuer, les réparer ou empêcher qu'ils se reproduisent intégralement.

Ces engagements font partie de notre politique sociale, environnementale et de bonne gouvernance (ESG) et visent à instaurer davantage d'intégrité et de transparence.

Protection des actifs de l'entreprise

Chacun s'engage à protéger les actifs de la Société contre tout dommage, perte abus ou vol, dans les locaux ou en dehors. Ces actifs comprennent la propriété physique et intellectuelle, la technologie, et les informations obtenues dans le cadre de nos activités.

Nous demandons à chacun la plus grande attention à la protection des mots de passe et à leur non-divulgation pour les accès au matériel et aux applications informatiques.

*Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

- 1) Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2) Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
- 3) Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4) Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5) Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6) Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
- 7) Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 8) Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9) Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- 10) Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-devin

« Notre Code d'Ethique définit les comportements que nous attendons et les valeurs de notre Groupe qui nous permettent de maintenir une solide réputation.

L'honnêteté, la transparence et l'équité sont des responsabilités partagées. Ceci n'est pas négociable chez GROUPE B LIVE.

Nous voulons créer un environnement basé sur la confiance, où chacun peut échanger et faire part de ses préoccupations quelles qu'elles soient.

Ainsi, nous protégeons les intérêts de notre entreprise, de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs, de nos actionnaires et des communautés pour lesquelles nous travaillons, non seulement aujourd'hui mais aussi pour l'avenir.

Merci pour votre implication ».

Eric BARTHELEMY & Yannick BETIS

Présidents du Groupe B LIVE